

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de la Régie de l'Aqueduc de la Tontouta

-
Exercice 2023



Table des matières

1	Le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN)	4
1.1	Les compétences du SIGN	4
1.2	Le mode de gestion de la régie des eaux de l'aqueduc de la Tontouta	4
2	Les caractéristiques de la régie des eaux	6
2.1	Les usagers de la régie des eaux	6
2.2	Les installations de la régie des eaux	6
2.2.1	Schéma de principe des installations de la régie	6
2.2.2	Installations pour la production d'eau potable	7
2.2.3	Installations pour l'adduction d'eau potable	7
3	L'exploitation de la régie des eaux	8
3.1	La production d'eau potable	8
3.1.1	Bilan des volumes produits	8
3.1.2	Consommation d'énergie et de réactifs	8
3.2	L'adduction d'eau potable	9
3.2.1	Bilan des volumes livrés par l'Aqueduc	9
3.2.2	Part des volumes de l'Aqueduc dans les volumes mis en distribution à l'échelle du Grand Nouméa	9
3.2.3	Qualité de l'eau livrée	10
3.2.4	La performance de l'adduction - Volume de pertes	12
3.3	Le service rendu aux usagers	13
3.3.1	Bilan par commune	13
3.3.2	Importance des livraisons de l'Aqueduc dans les volumes mis en distribution	14
4	La gestion du patrimoine de la régie des eaux	14
4.1	Les travaux de premier établissement – Travaux Neufs	14
4.1.1	Les travaux réalisés par le concessionnaire	14
4.1.2	Travaux réalisés par la régie des eaux	15
4.2	Les travaux d'entretien et de renouvellement	15
4.2.1	Les travaux réalisés par le concessionnaire	15
4.2.2	Travaux réalisés par la régie des eaux	16
4.3	La mise en œuvre du plan directeur d'investissement (PDI)	16
4.3.1	Présentation du plan voté en octobre 2023	16
4.3.2	Perspectives sur 5 ans	16
5	Les aspects financiers de la régie des eaux	17
5.1	La tarification du service	17

5.2	La rémunération du concessionnaire	17
5.3	Bilan des charges et produits du concessionnaire	18
5.3.1	Présentation des résultats	18
5.3.2	Équilibre global du contrat de concession du service public d'eau potable.....	19
5.4	Bilan des charges et produits de budget annexe Eau du SIGN.....	20
5.5	Endettement du service	21
5.6	Les ratios financiers caractéristiques	23
5.6.1	Coût de la gestion de la régie des eaux de la Tontouta.....	23
5.6.2	Taux de financement extérieur des investissements	24
5.6.3	Ratios financiers du budget annexe Eau du SIGN	24

1 LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND NOUMÉA (SIGN)

1.1 Les compétences du SIGN

En vertu des statuts en vigueur depuis le 08 juillet 2014, le SIGN dispose, pour la compétence « Adduction d'eau potable », des prérogatives suivantes :

« L'étude, la réalisation et l'exploitation de l'ouvrage d'adduction d'eau potable de la Tontouta pour le renforcement de l'alimentation en eau potable du Grand Nouméa. »

Ces compétences s'exercent sur l'ensemble du territoire des quatre communes du Grand Nouméa, à savoir : Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta.

1.2 Le mode de gestion de la régie des eaux de l'aqueduc de la Tontouta

Par délibération n°2014/26 du 21 octobre 2014, il a été créé une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service public de l'exploitation de l'adduction de la Tontouta.

Depuis 2010 et la prise de compétence en matière d'eau potable du SIGN, la gestion de ce service est confiée à un opérateur spécialisé via une contrat de concession de service public.

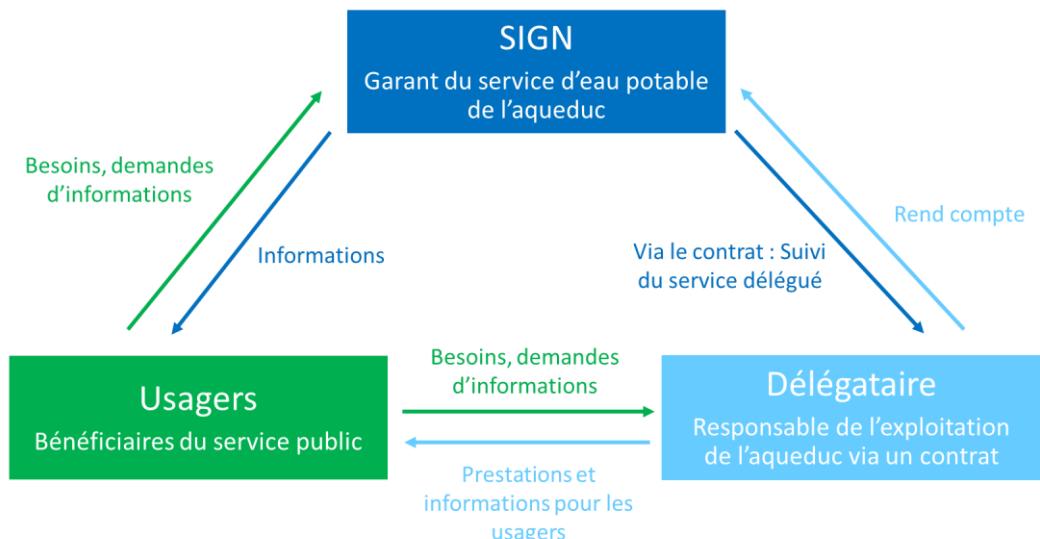
Les missions assumées par le concessionnaire en vertu du contrat en vigueur sont les suivantes :

- la production, l'adduction, le stockage et la vente en gros (fourniture) aux points de livraison d'eau potable des communes membres, 24h sur 24 et tous les jours de l'année, d'une eau présentant les qualités chimiques, physiques et bactériologiques imposées par la réglementation en vigueur,
- l'exploitation des infrastructures d'eau potable (ouvrages de production, de stockage et réseaux d'adduction) de façon à assurer la continuité de service aux usagers dont l'entretien, la surveillance et les réparations des installations du périmètre délégué,
- la réalisation de travaux de renouvellement et le cas échéant, d'améliorations du service, ainsi que des investissements prévus,
- la tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service ainsi que le recueil, la mise à jour et la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service,
- Le conseil et l'expertise technique sur les problématiques liées aux infrastructures du périmètre du contrat.
- la fourniture régulière et sur demande de toutes informations et synthèses sur le fonctionnement technique et financier du service.

La concession a été confié à la société Calédonienne Des Eaux (CDE) le 01/01/2022 pour une durée de 7 ans.

Le SIGN conserve les missions suivantes :

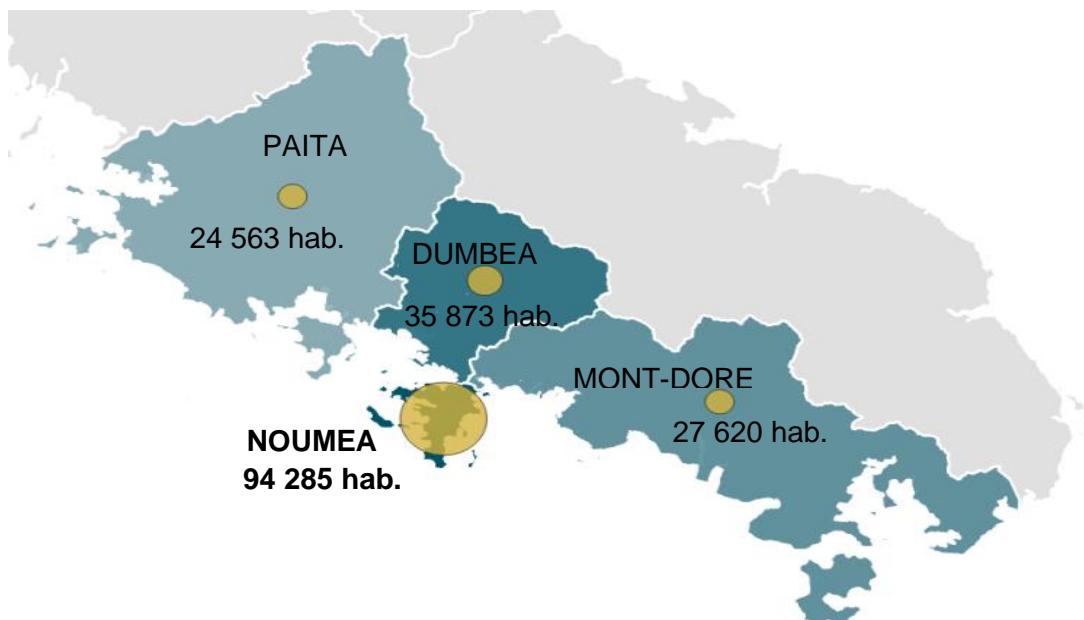
- le contrôle du respect des engagements du concessionnaire et de la bonne exécution du contrat,
- la définition et la réalisation des études et travaux neufs ou d'amélioration des installations,
- la définition des études stratégiques,



2 LES CARACTERISTIQUES DE LA REGIE DES EAUX

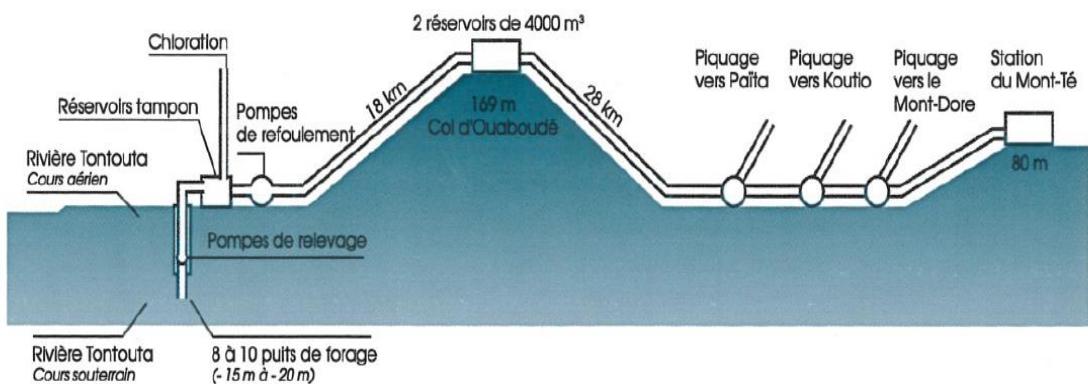
2.1 Les usagers de la régie des eaux

Les usagers de la Régie des eaux de l'Aqueduc de la Tontouta sont les habitants des quatre communes du Grand Nouméa : Nouméa, Mont Dore, Dumbéa, Païta, soit 182 341 habitants recensés en 2019.



2.2 Les installations de la régie des eaux

2.2.1 Schéma de principe des installations de la régie



2.2.2 Installations pour la production d'eau potable

L'unité de production de l'Aqueduc du Grand Nouméa est composée :

- d'un champ captant situé au niveau de la nappe alluviale en rive gauche de la rivière Tontouta sur la commune de Païta. Le champ captant est constitué de 11 forages équipés de 15 pompes, dont un forage positionné au-dessus d'une hauteur de crue centennale ;
- d'une station de production de la Côte 100 composée de :
 - o deux réservoirs tampons de 400 m³ ;
 - o une station de pompage constituée de 5 pompes de refoulement (4 de 1000 m³/h et une de 500 m³/h) ;
 - o une unité de traitement de l'eau par injection au chlore gazeux ;
 - o une conduite de refoulement de 18 km jusqu'aux réservoirs de stockage.

2.2.3 Installations pour l'adduction d'eau potable

Les installations pour l'adduction de l'eau sont composées :

- de deux réservoirs de stockage installés au col de Ouaboudé situé sur la commune de Païta qui permettent de stocker jusqu'à 8 000 m³ d'eau (2 x 4000 m³) ;
- d'un réseau d'adduction gravitaire composé :
 - o d'une conduite principale de 27,6 km (acier revêtu DN 1000) ;
 - o d'antennes (12,8 km principalement en fonte ductile) amenant l'eau de la conduite principale vers les points de livraison ;
 - o de 19 points de livraison desservant les quatre communes du Grand Nouméa.

Les nombres de points de livraison par commune sont les suivants :

Dumbéa	7
Mont-Dore	3
Nouméa	3
Païta	6
TOTAL	19

3 L'EXPLOITATION DE LA REGIE DES EAUX

3.1 La production d'eau potable

3.1.1 Bilan des volumes produits

La station de production de la Côte 100 a produit, en 2023, **4 696 578 m³**, soit une diminution de 18,7 % par rapport à 2022.

La production moyenne s'est ainsi établie à **12 867 m³ par jour** d'eau potable ce qui représente 18% de la capacité nominale de la station (72 000 m³/j).

Le mois de plus forte production en 2023 a été le mois de décembre avec 574 256 m³ soit un volume journalier moyen de 18 524 m³/j, qui représentait 26 % de la capacité nominale.

3.1.2 Consommation d'énergie et de réactifs

Le ratio « énergie par m³ produit » a été de 0,7 kWh/m³ en 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022(%)
Nombre de m³ produits	5 375 275	4 680 227	6 216 222	5 573 540	4 696 578	-18,7%
Consommation d'énergie (kWh)	3 777 768	3 334 387	4 299 709	4 017 303	3 266 617	-18,7%
Ratio énergie par m³ produit	0,70	0,71	0,69	0,70	0,70	0,0%

Le ratio de consommation de réactifs par m³ produit est de 0,82 g/m³ en 2023

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022(%)
Nombre de m³ produits	5 375 275	4 680 227	6 216 222	5 573 540	4 696 578	-18,7%
Quantité de Chlore consommé (T)	3,780 T	3,500 T	4,760 T	4,690 T	3,850 T	-17,91%
Ratio de réactifs par m³ produit	0,70	0,75	0,77	0,81	0,82	0,9%

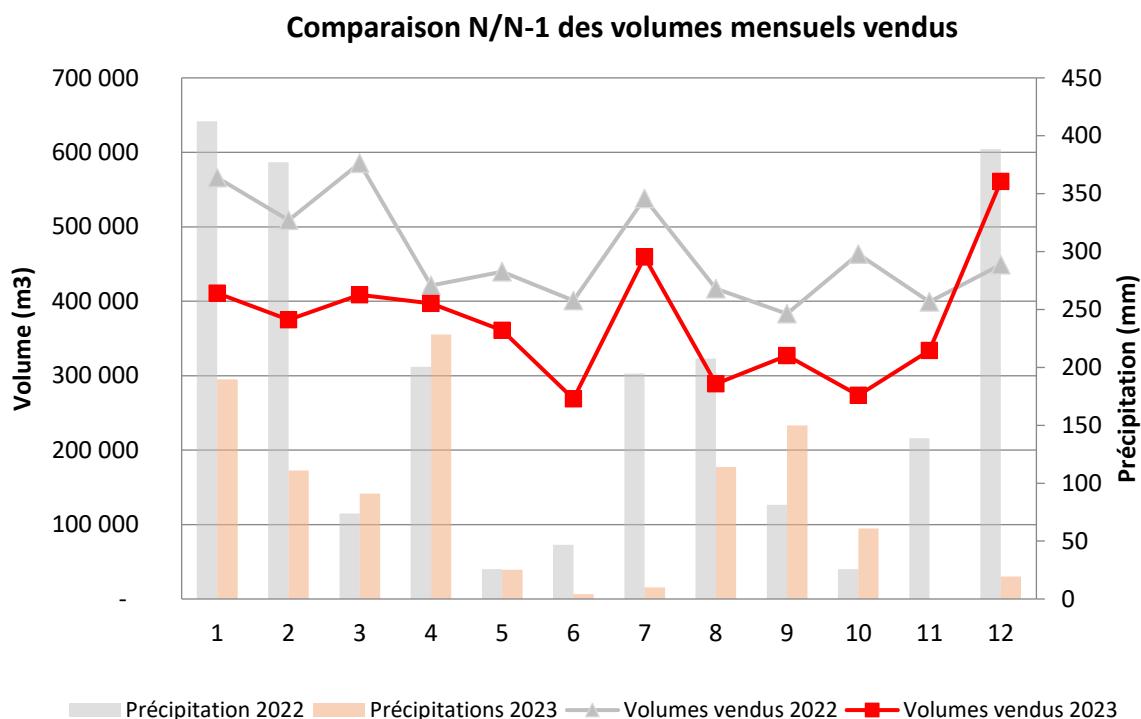
On constate une augmentation du ratio en 2022 suite à la mise en service de la re-chloration au niveau des réservoirs de Ouaboudé.

3.2 L'adduction d'eau potable

3.2.1 Bilan des volumes livrés par l'Aqueduc

En 2023, le SIGN a livré 4 464 188 m³ d'eau aux 4 communes du Grand Nouméa ce qui correspond à une diminution de 20 % par rapport à 2022.

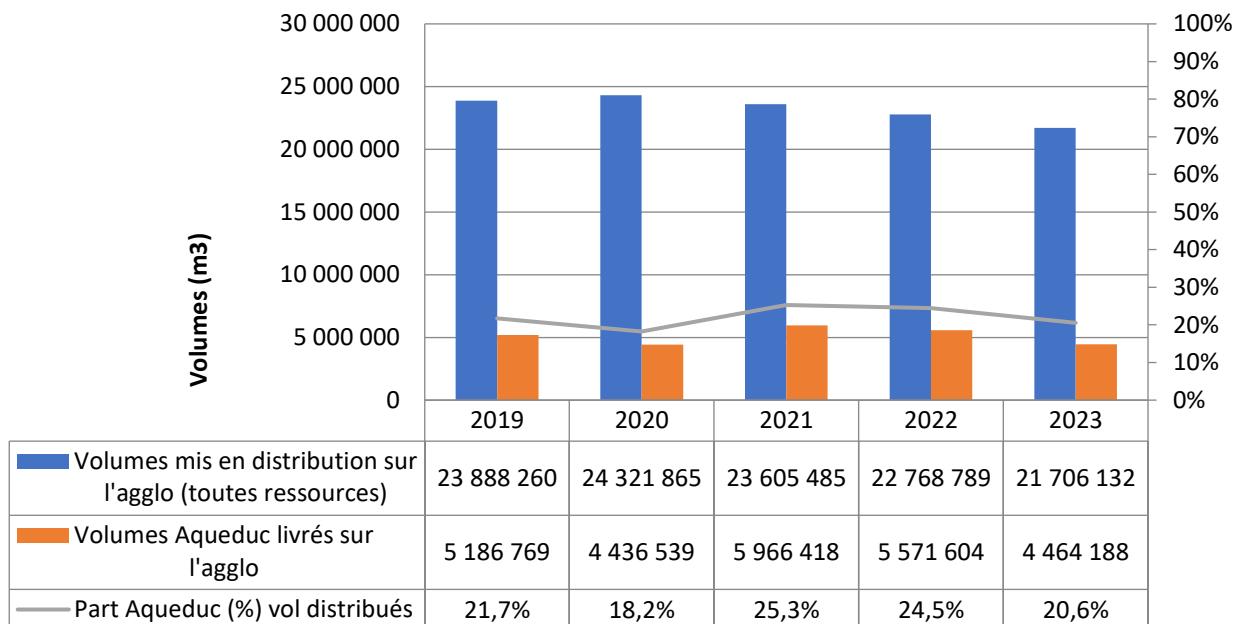
Les sollicitations mensuelles en eau de l'Aqueduc (cf. graphique ci-dessous) de 2023 sont globalement corrélées aux épisodes de fortes pluies, excepté le pic en juillet. Ce dernier s'explique par des consommations de Nouméa et Dumbéa à la hausse pour cause d'indisponibilité de la ressource du barrage de la Dumbéa, qui a connu des épisodes de turbidité.



3.2.2 Part des volumes de l'Aqueduc dans les volumes mis en distribution à l'échelle du Grand Nouméa

Le volume d'eau total mis en distribution sur les communes du Grand Nouméa (toutes ressources confondues) s'est élevé à 21 706 132 m³ en 2023. Cela correspond à une diminution de 5 % par rapport à 2022.

En 2023, l'Aqueduc de la Tontouta a fourni 21 % des volumes mis en distribution, toutes ressources confondues.



3.2.3 Qualité de l'eau livrée

❖ Analyses réalisées par le concessionnaire

- Autocontrôle de base :

Sur la ressource, le pourcentage de conformité des prélèvements réalisés en 2023 dans le cadre de l'autocontrôle a atteint 100% pour les analyses bactériologiques et physico-chimiques vis-à-vis des normes calédoniennes.

Ressource	Nombre de prélèvement effectués	Nombre d'échantillons non conformes normes NC
Paramètres bactériologiques	10	0
Paramètres physico-chimiques	10	0

Sur l'adduction, le pourcentage de conformité des prélèvements effectués en 2023, a atteint :

- pour les analyses bactériologiques : 100% ;
- pour les analyses physico-chimiques : 97% (soit 4 échantillons non conformes).

Distribution	Nombre de prélèvement effectués	Nombre d'échantillons non conformes normes NC
Paramètres bactériologiques	132	0
Paramètres physico-chimiques	132	4

Les non conformités étaient liées :

- à la présence de Fer
- à une turbidité supérieure à 2 NFU sur des antennes peu utilisées.

- Analyses complémentaires

Les analyses complémentaires effectuées sont celles préconisées dans le Plan de Sécurité Sanitaire des Eaux (PSSE) de la régie des Eaux. Les paramètres et fréquences sont revus chaque année en concertation avec la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS) de Nouvelle-Calédonie :

Paramètres	Fréquence	Point de prélèvement
Escherichia Coli Entérocoques Turbidité pH Conductivité Chlore libre et chlore total*	Mensuelle	Mont Té
Nickel Nitrites (Trihalométhanes) THM	Semestriel	1 point par commune
Chrome VI HAP	Semestriel	Côte 100 - Eau brute
Analyse complète de la ressource (36 paramètres)	Annuelle	Côte 100 - Eau brute

Aucune non conformité n'a été mesurée.

❖ **Campagne de doublons réalisée par la régie**

La régie des eaux organise, en parallèle de l'autocontrôle du concessionnaire, 4 campagnes d'analyses par an en doublons avec un autre laboratoire privé.

Les campagnes sont trimestrielles, réalisées sur 4 points (1 antenne par commune) et analysent les paramètres suivants :

- Entérocoques
- Escherichia coli
- pH
- Chlore libre et chlore total

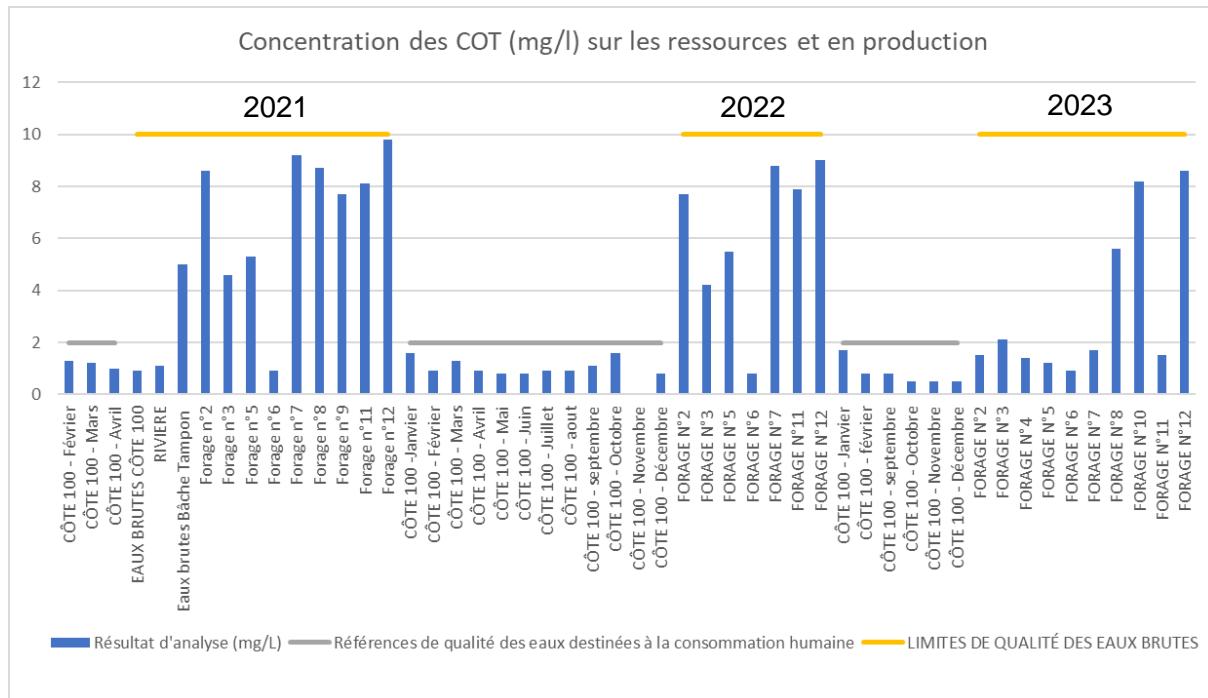
Des non conformités vis-à-vis des engagements contractuels sur le taux de chlore ont été observées sur les antennes Limousin et Mont Té en juin 2023. Ces deux antennes ne sont pas utilisées fréquemment, ce qui entraîne une dégradation du taux de chlore.

Une purge a été installée sur l'antenne Limousin pour permettre de renouveler l'eau régulièrement (installation en décembre 2023). Une procédure a été mise en place en juin 2023 avec la commune de Nouméa pour ouvrir l'antenne du Mont-Té quand la valeur du chlore mesurée par l'analyseur de chlore passe en dessous de 0,15 mg/l.

❖ Problématique d'abattement du chlore

Comme les années précédentes, le concessionnaire a signalé au SIGN un abattement anormal du taux de chlore en janvier 2023.

Ce phénomène a été rapproché de la pluviométrie très élevée, observée depuis début 2021, qui a engendré la présence d'un taux élevé de carbone organique total (COT) au niveau de l'eau prélevée par l'Aqueduc. En effet, un taux important de COT peut provoquer une baisse du taux de chlore.



Pour y remédier, le dispositif de rechloration installé sur les réservoirs de Ouaboudé a été à nouveau mis en service en janvier 2023.

3.2.4 La performance de l'adduction - Volume de pertes

Les pertes calculées correspondent à la différence entre les volumes produits mesurés et les volumes vendus mesurés, englobant d'une part les volumes de service et d'autre part les volumes liés aux fuites.

Les pertes calculées sont constituées :

- d'une part de pertes « apparentes » correspondants à des volumes consommés mais non comptabilisés (volume détourné sur le réseau, volumes non comptés, volumes de service),
- d'autre part des « pertes réelles » correspondant aux fuites (fuites sur les conduites de transfert, fuites sur les points de livraison, fuites sur les réservoirs),
- et enfin des imprécisions de comptage.

Le Concessionnaire s'engage :

- à maintenir un niveau global de pertes le plus faible possible,
- à maintenir en deçà de 132 200 m³/an le volume des « pertes réelles ».

Toutefois, pour prendre en compte l'imprécision des dispositifs de comptage, aucune pénalité ne n'est appliquée au concessionnaire en cas de dépassement de cet objectif tant que l'écart entre le

volume mesuré et l'objectif demeure inférieur à une plage de tolérance qui prend en compte les volumes vendus ou produits éventuellement non comptabilisés en raison de l'imprécision de comptage.

Il en résulte pour 2023 :

(1)	Objectif (volume maximal de pertes)	132 200 m ³
(2)	Pertes Réelles mesurées	190 270 m ³
(3) = (2)-(1)	Ecart perte réelles/objectif	58 070 m ³
(4)	Plage de tolérance calculée	155 993 m ³

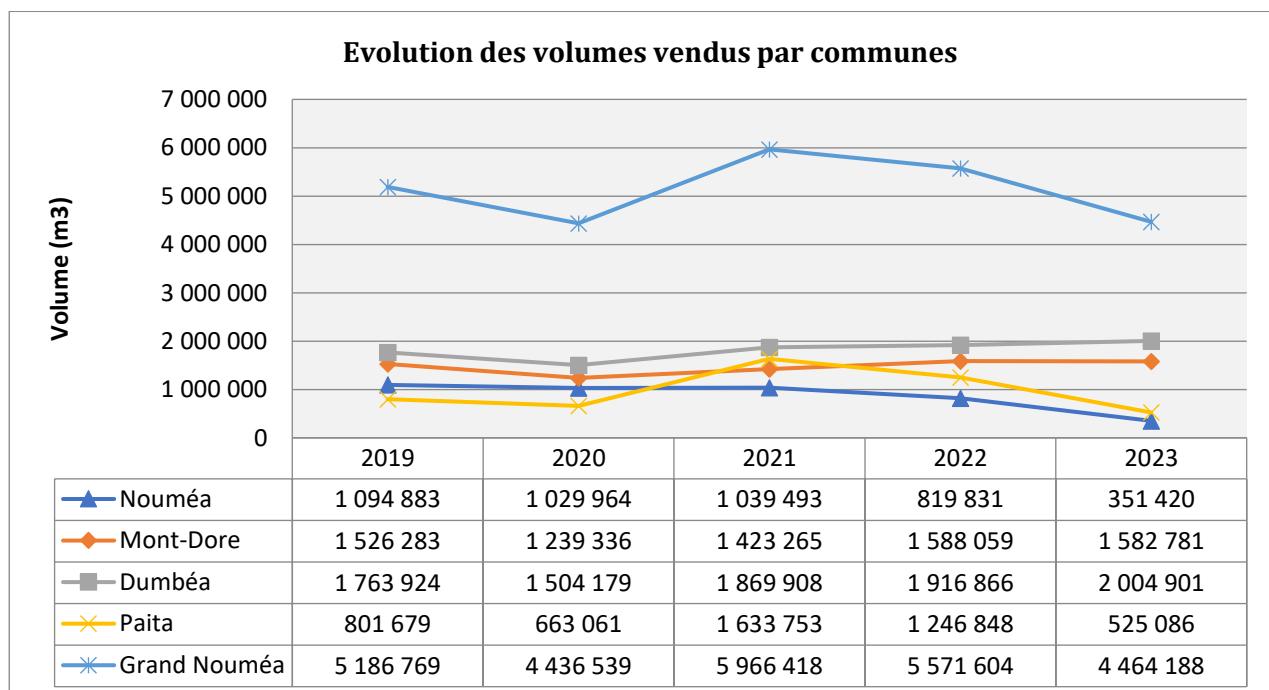
L'écart (3) étant inférieur à la plage de tolérance (4), le volume de pertes identifié pour l'année 2023 est conforme aux objectifs contractuels.

La campagne de contrôle des regards effectuée en 2023 n'a pas permis de trouver des fuites visibles expliquant ce volume de perte. Les pertes pourraient s'expliquer par :

- La précision des mesures qui participent au calcul des volumes non comptés ;
- La précision des mesures qui dépend directement de la technologie des comptages ;
- La précision des mesures influencée par les conditions hydrauliques de fonctionnement ;
- Les estimations réalisées pour cause de dysfonctionnement ou panne des compteurs et débitmètres.

3.3 Le service rendu aux usagers

3.3.1 Bilan par commune



La diminution vis-à-vis de 2022 est liée aux communes de Nouméa et de Païta :

Commune	Evolution 2022/2023
Points de livraison Nouméa	-57 %
Points de livraison Dumbéa	0 %
Points de livraison Mont Dore	5 %
Points de livraison Païta	-58 %
Moyenne	-20 %

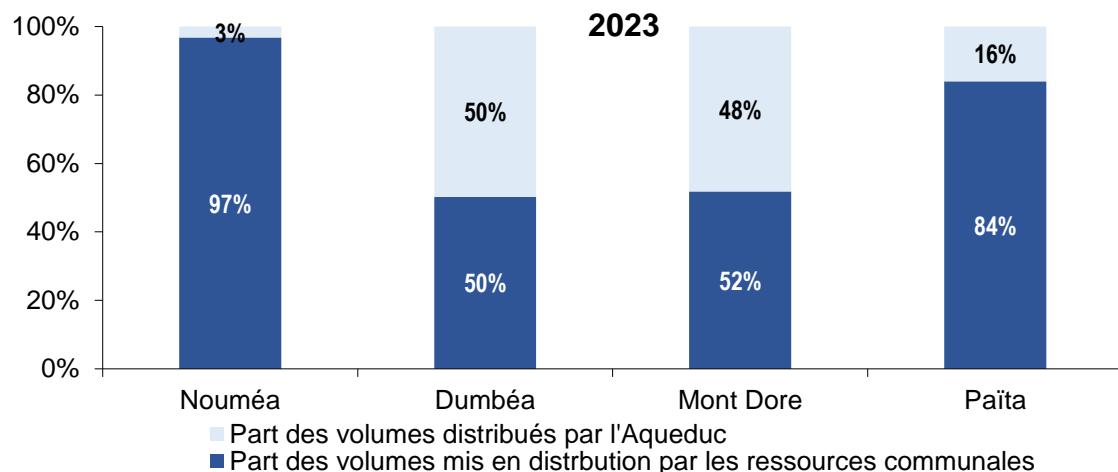
La forte baisse de livraison à la commune de Nouméa s'explique par la fin des travaux de renouvellement de l'adduction principale du barrage au dernier trimestre 2022.

Les livraisons à la commune de Païta ont fortement baissé en raison de l'optimisation de l'utilisation des captages Roche Blanche et Carignan.

Dumbéa reste le plus gros consommateur, cette commune représente 45% des volumes livrés par l'Aqueduc.

3.3.2 Importance des livraisons de l'Aqueduc dans les volumes mis en distribution

Si la répartition de la provenance de l'eau distribuée reste constante pour Dumbéa et le Mont-Dore, les communes de Nouméa et surtout Païta ont beaucoup moins fait appel à l'Aqueduc en 2023.



4 LA GESTION DU PATRIMOINE DE LA REGIE DES EAUX

4.1 Les travaux de premier établissement – Travaux Neufs

4.1.1 Les travaux réalisés par le concessionnaire

Les travaux neufs clôturés en 2023 par le concessionnaire ont représenté un montant de 11,6 M F CFP.

Ils ont compris :

- Sur la station de production C100 :

- Amélioration du système de chloration ;
- Amélioration du système de neutralisation du chlore par mise en place d'un by-pass sur le circuit de pompage de la soude ;
- Pose de capteur de vibrations sur les cages des roulements des pompes de refoulement.
- Amélioration de l'étanchéité extérieure entre le bas de cuve et la ceinture en béton des 2 bâches tampon par mise en place d'un caoutchouc d'étanchéité
- Sur le réservoir de Ouaboudé :
 - Pose d'un analyseur en continu de chlore ;
- Sur le réseau de canalisations :
 - Equipement de 2 points de livraison du report des pressions amont et aval le piquage Dumbéa Sud (Dumbéa) et le piquage Pépinière secours (Nouméa).

4.1.2 Travaux réalisés par la régie des eaux

La régie a effectué des investissements pour un montant de 118,7 MF CFP. Les principales opérations ont été les suivantes :

- Sur la station de production C100 :
 - Renouvellement du groupe électrogène ;
 - Renouvellement des cellules Haute Tension ;
 - Remplacement de la porte du local de chloration.
- Sur le réservoir de Ouaboudé :
 - Réfection du revêtement de la cuve B

4.2 Les travaux d'entretien et de renouvellement

4.2.1 Les travaux réalisés par le concessionnaire

Le concessionnaire effectue les travaux d'entretien sur l'ensemble du patrimoine et est chargé du renouvellement de tous les équipements et accessoires hydrauliques, mécaniques ou électriques tels qu'identifiés dans le contrat.

Le concessionnaire a effectué des travaux de renouvellement et d'entretien pour un montant de 37,2 MF. Les principales dépenses sont :

- Renouvellement de compteurs en débitmètres
- Réhabilitation du moteur de la pompe n°1
- Renouvellement de la vessie du ballon anti bâlier n°2
- Réparation de la casse et travaux de renforcement provisoire de la canalisation côté Ondémia (suite à la casse de juillet 2023)
- Travaux de réhabilitation sur les pieux supports des passerelles

Le patrimoine dont le concessionnaire à la charge du renouvellement est estimé à 1 557 038 397 F selon l'inventaire transmis en 2023.

Les renouvellements effectués en 2023 représentent un taux de renouvellement de 2,4% du patrimoine total délégué. A ce rythme, la durée moyenne de renouvellement de ces équipements est de 40 ans.

4.2.2 Travaux réalisés par la régie des eaux

La régie a dépensé 3,7 MF pour des opérations d'entretien sur les voies et servitudes d'accès aux installations en 2023 (entretien des pistes et de la végétation).

4.3 La mise en œuvre du plan directeur d'investissement (PDI)

4.3.1 Présentation du plan voté en octobre 2023

Le plan directeur d'investissement de la régie des eaux a été validé en octobre 2023 par le comité syndical du SIGN. Il présente les principaux investissements envisagés sur la période 2024-2034.

Les investissements identifiés permettront :

- de maintenir l'ouvrage de l'Aqueduc de la Tontouta dans un état satisfaisant en réalisant les opérations d'entretien et de renouvellement nécessaires,
- de répondre aux problématiques des communes en développant et en adaptant le patrimoine en place par des travaux neufs.

L'estimation prévisionnelle du montant total sur onze ans des opérations inscrites dans le plan est de 735 700 000 francs CFP TTC qui se répartissent en :

- Etudes : 4 900 000 francs CFP TTC
- Renouvellement du patrimoine : 207 100 000 francs CFP TTC
- Travaux neufs : 523 700 000 francs CFP TTC

4.3.2 Perspectives sur 5 ans

Sur les 5 premières années, les opérations prévues sont les suivantes :

Site - Ouvrage	Opération	Montant
Antenne du Mont-Dore	Extension vers Mont Dore Sud	415 000 000
Antenne Caricoué	Antenne Caricoué - Remise en service	46 000 000
Ensemble des canalisations	Etat des lieux des servitudes de la canalisation	3 700 000
Champ captant / forages	Sécurisation des regards des forages	2 300 000
Bâtiment Côte 23	Etude sur la mise en place de la 4G	100 000
Ensemble des canalisations	Pose de bandes grasses dans les regards exposés à un environnement corrosif (estimation pour 10 regards)	11 500 000
Ensemble des canalisations	Diagnostic/Etudes préalables et élaboration du Programme de renouvellement des canalisations	1 100 000
Champ captant / forages	Ventilation haute et basse et cuvelage des dalles béton dans les chambres de vannes des forages	13 800 000
Tous les sites	Revêtement extérieur des bâtiments C23/C100/Ouaboudé et extérieurs des réservoirs	41 300 000

5 LES ASPECTS FINANCIERS DE LA REGIE DES EAUX

5.1 La tarification du service

Les tarifs de l'eau sont proposés par la régie des eaux et adoptés lors du comité syndical du SIGN en fin d'année n-1 pour l'année n. Ils sont établis au regard des perspectives de consommations et des travaux à effectuer.

Les tarifs n'ont pas évolué entre 2022 et 2023 soit :

- Part « Vente d'eau en gros » : 24,85 F HT/ m³ d'eau livré en gros par l'Aqueduc aux services distribution communaux ;
- Part « Abonnement » : 43,30 F HT/m³ d'eau vendu aux abonnés des services de distribution du Grand Nouméa.

5.2 La rémunération du concessionnaire

Le concessionnaire perçoit chaque année une rémunération versée par la régie des eaux pour les missions faisant l'objet du contrat.

Cette rémunération (R_n) comprend une part forfaitaire et une part proportionnelle au volume d'eau livré aux communes et s'établit selon la formule suivante pour l'année n : $R_n = F_n + P_n \times VOLV_eG_n$

Avec :

- F_n : 90 % des dépenses fixes d'exploitation, telles que prévues dans le compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat et indexées à l'année n,
- P_n : prix par m³ vendu en gros aux services de distribution d'eau du Grand Nouméa, tel que prévu dans le compte d'exploitation prévisionnel et indexé à l'année n,
- VOLV_eG_n : volume en m³ réellement vendu en gros pendant l'année n aux services de distribution d'eau du Grand Nouméa.

Les volumes et les dépenses sont appréciés sur la base de 12 mois, correspondant à l'année civile.

Les composantes de la rémunération R_n sont les suivantes, en FCFP 2021 :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Fcep en F CFP HT	135 818 576	133 149 193	137 018 346	133 593 700	131 990 770	131 841 591	132 014 923
Pcep en F CFP HT/ m³					18,00		

Le concessionnaire est payé mensuellement sur la base de la rémunération prévisionnelle, calculée sur les volumes vendus d'octobre n-2 à septembre n-1. La rémunération prévisionnelle payée au concessionnaire en 2023 est de 256 004 904 F CFP TTC.

Cette rémunération est ensuite régularisée en début d'année n+1 et calculée avec les volumes réels vendus sur l'année n.

La rémunération réelle du concessionnaire en 2023 s'est élevée à 223 763 697 F CFP HT pour 4 467 030 m³ vendus soit 230 476 608 F CFP TTC.

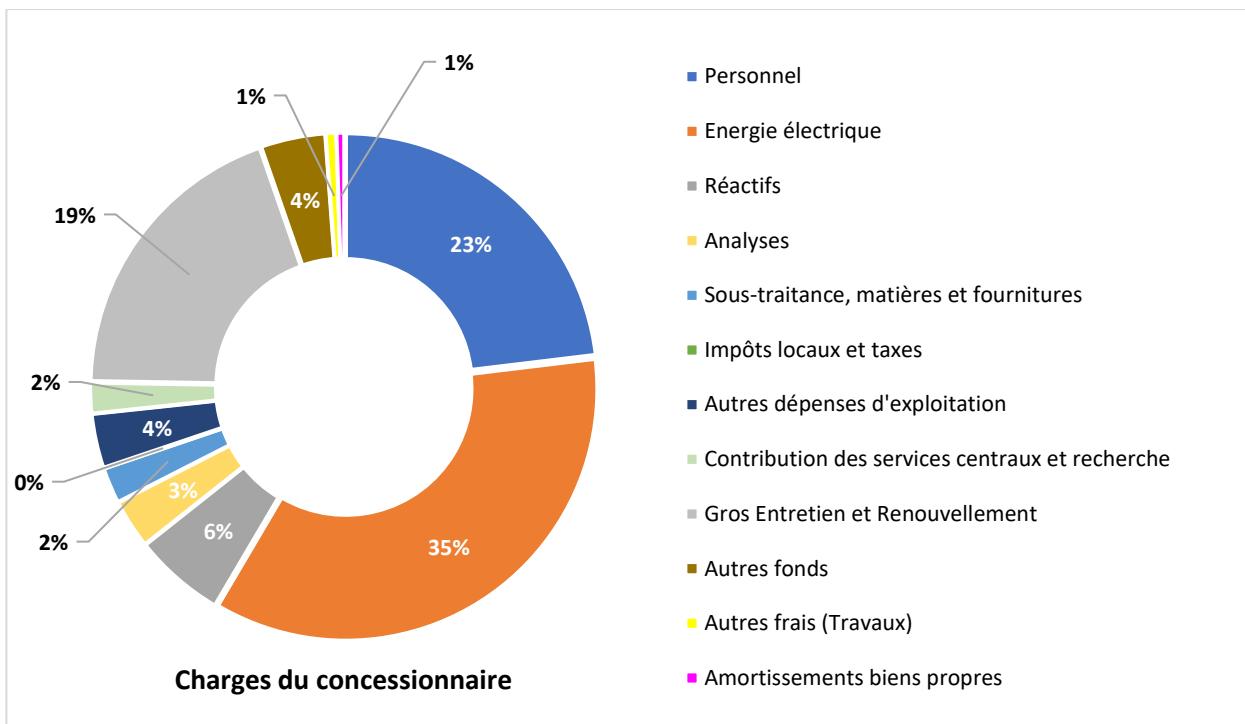
5.3 Bilan des charges et produits du concessionnaire

5.3.1 Présentation des résultats

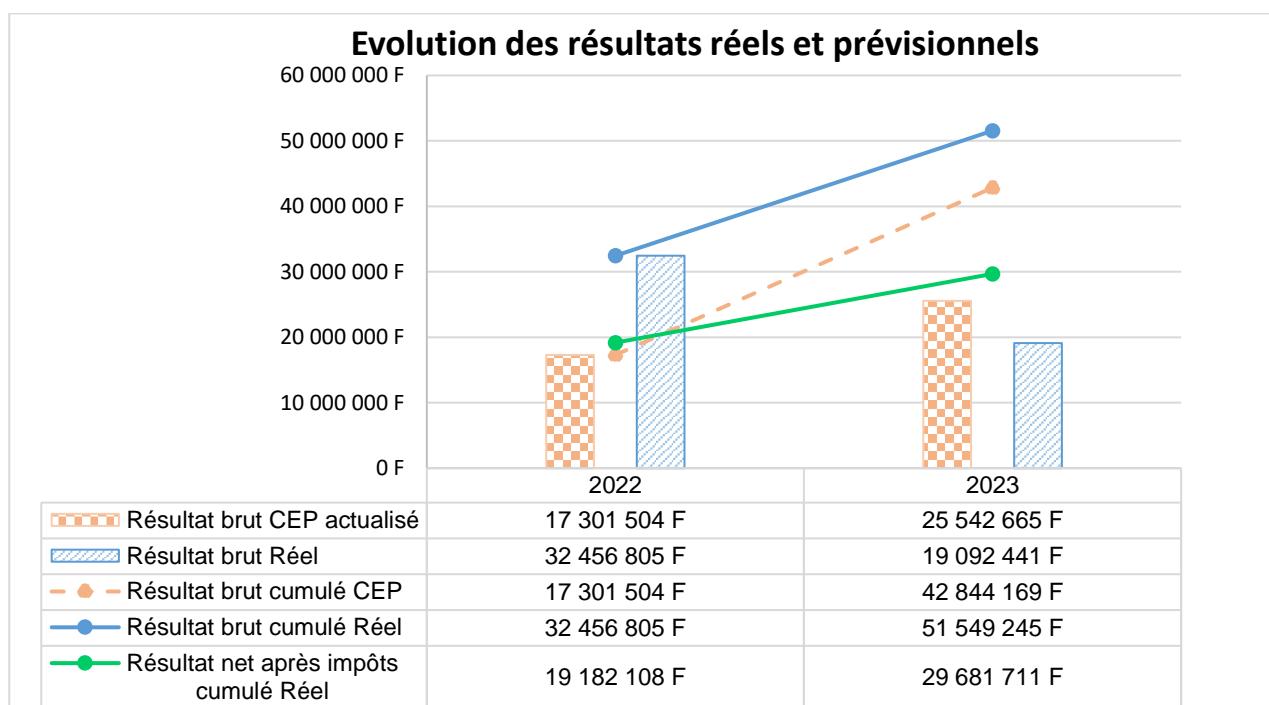
	2022	2023	CEP 2023 actualisé	Variation 2022/2023 %	Variation 2023/CEP actualisé %
Volumes (m3) ventes en gros	5 568 762	4 467 030	4 800 000	-19,8%	-6,9%
PRODUITS (en F)	236 056 296	223 763 697	230 922 731	-5,2%	-3,1%
Exploitation du service	236 056 296	223 763 697	230 922 731	-5,2%	-3,1%
CHARGES (en F)	203 599 487	204 671 255	209 594 521	0,5%	-2,3%
Personnel	39 101 969	47 254 726	43 017 393	20,8%	9,9%
Energie électrique	81 858 847	72 435 453	70 840 518	-11,5%	2,3%
Produits de traitement	12 864 784	12 001 909	10 985 397	-6,7%	9,3%
Analyses	4 263 944	6 451 241	4 979 795	51,3%	29,5%
Sous-traitance, matière et fournitures	3 827 274	4 695 342	12 331 340	22,7%	-61,9%
Impôts locaux et taxes	398 132	67 295	456 681	-83,1%	-85,3%
Autres dépenses d'exploitation	9 382 378	7 140 291	11 808 451	-23,9%	-39,5%
télécommunication	732 618	754 586	939 230	3,0%	-19,7%
engins et véhicules	3 648 625	3 880 821	3 428 013	6,4%	13,2%
informatique	2 362 041	1 520 653	2 900 377	-35,6%	-47,6%
assurance	396 259	416 794	325 492	5,2%	28,1%
locaux	1 142 771	709 488	1 562 362	-37,9%	-54,6%
autres	1 100 065	- 142 050	2 652 977	-112,9%	-105,4%
Contribution des services centraux et de recherche	4 249 014	4 027 747	4 203 952	-5,2%	-4,2%
Charges relatives aux renouvellements	37 058 830	39 690 047	39 690 047	7,1%	0,0%
Garantie de renouvellement	10 129 117	10 848 262	10 848 262	7,1%	0,0%
Programme de renouvellement	26 929 713	28 841 786	28 841 786	7,1%	0,0%
Autres fonds	7 928 520	8 491 500	8 491 500	7,1%	0,0%
Entretien des Berges - Fonds 1	200 000	214 200	214 200	7,1%	0,0%
Entretien et renouvellement des supports de canalisations - Fonds 2	3 000 000	3 213 000	3 213 000	7,1%	0,0%
Grosses opérations d'entretien - Fonds 3	4 728 520	5 064 300	5 064 300	7,1%	0,0%
Charges relatives aux investissements contractuels	1 400 571	1 400 547	1 400 547	0,0%	0,0%
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1 265 222	1 015 156	1 388 898	-19,8%	-26,9%
RESULTAT AVANT IMPOT (en F)	32 456 810	19 092 442	21 328 210	-41,2%	-10,5%

Les produits correspondent à la rémunération réelle du concessionnaire sur l'année 2023 (janvier à décembre).

Les principaux postes de dépenses du concessionnaire sont l'énergie (36%), le personnel (23%) et les investissements du programme Gros Entretien Renouvellement (GER) (19%).



5.3.2 Équilibre global du contrat de concession du service public d'eau potable



On observe un écart de 20 MF entre le résultat cumulé réel avant impôt et le prévisionnel. Il provient de l'année 2022 pour laquelle les résultats ont été bien supérieurs aux estimations en raison de vente d'eau supérieures au prévisionnel.

Le résultat cumulé net après impôts représente 6% du chiffre d'affaires cumulé depuis le début du contrat.

5.4 Bilan des charges et produits du budget annexe Eau du SIGN

Le compte administratif du budget annexe des eaux est présenté ci-dessous :

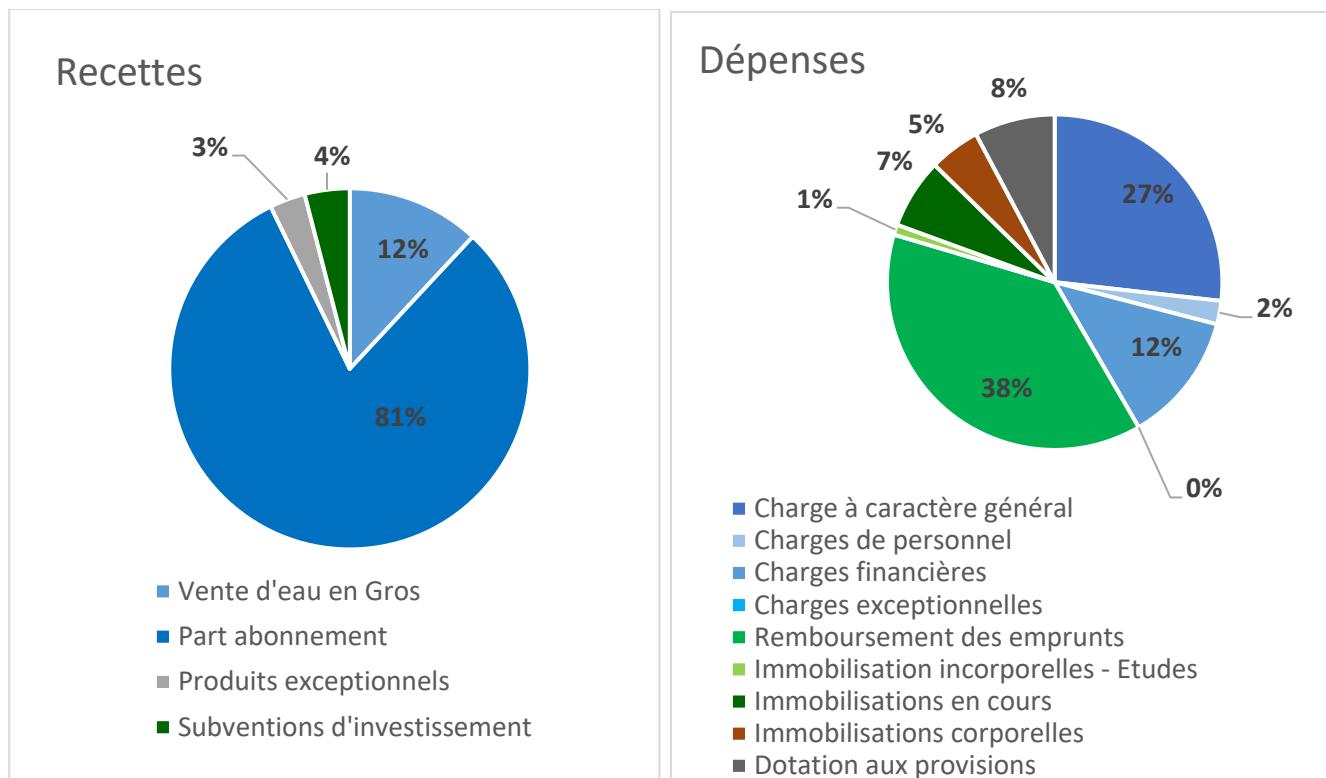
En F	2022	2023	Variation 2022/2023
Recettes de l'eau	959 675 258	854 141 725	-11%
Vente d'eau en Gros	139 401 899	109 860 747	-21%
Ventes d'eau en gros à Nouméa	21 363 652	6 870 724	-68%
Ventes d'eau en gros au Mont-Dore	39 835 301	39 366 637	-1%
Ventes d'eau en gros à Dumbéa	47 640 155	49 730 492	4%
Ventes d'eau en gros à Païta	30 548 278	13 783 529	-55%
Vente d'eau - autre	14 513	109 365	654%
Part abonnement	820 273 359	744 280 978	-9%
Abonnement au GT - Nouméa	440 746 028	405 479 512	-8%
Abonnement au GT - Mont-Dore	107 353 087	88 546 135	-18%
Abonnement au GT - Dumbéa	160 401 121	146 875 045	-8%
Abonnement au GT - Païta	111 773 123	103 380 286	-8%
Autres produits de gestion courante			
Produits exceptionnels	1 091 373	29 360 908	2590%
Reprise sur provision			
Total des recettes d'exploitation	960 766 631	883 502 633	-8%
Charge à caractère général	272 868 115	272 834 399	0%
Dont rémunération du concessionnaire	252 599 611	258 681 066	2%
Charges de personnel	17 245 506	22 968 372	33%
Charges financières	130 015 822	128 340 727	-1%
Charges exceptionnelles	18 517 944	20	-100%
Dotation aux provisions	198 000 000	79 188 621	-60%
Total des charges d'exploitation	636 647 387	503 332 139	-21%
Subventions d'investissement	39 491 106	37 118 432	-6%
Total des recettes d'investissement	39 491 106	37 118 432	-6%
Remboursement des emprunts	378 027 763	386 280 203	2%
Immobilisation incorporelles - Etudes	8 075 941	10 100 791	25%
Immobilisations corporelles		50 039 443	
Immobilisations en cours	32 199 999	68 664 847	113%
Total des dépenses d'investissement	418 303 703	515 085 284	23%
Résultat de l'exercice	-54 693 353	-97 796 358	29%

* La rémunération du concessionnaire est constituée de la rémunération prévisionnelle sur les douze mois (256.004.904 F) et de la régularisation de l'année 2022 (2.676.432 F).

Les exercices 2022 et 2023 sont déficitaires.

Les recettes du budget annexe Eau sont composées à 93% des ventes d'eau (Vente En Gros et Part abonnement)

Les principaux postes de dépenses du budget annexe Eau sont le remboursement des emprunts (38%) et les charges à caractère générales (27%) composées à 95% par la rémunération du concessionnaire.



5.5 Endettement du service

L'encours de la dette du Budget Annexe Eau s'est établi au 31/12/2023 à **4.435.117.255 F.**

Le Budget Annexe de l'Eau compte quatre emprunts en cours de remboursement :

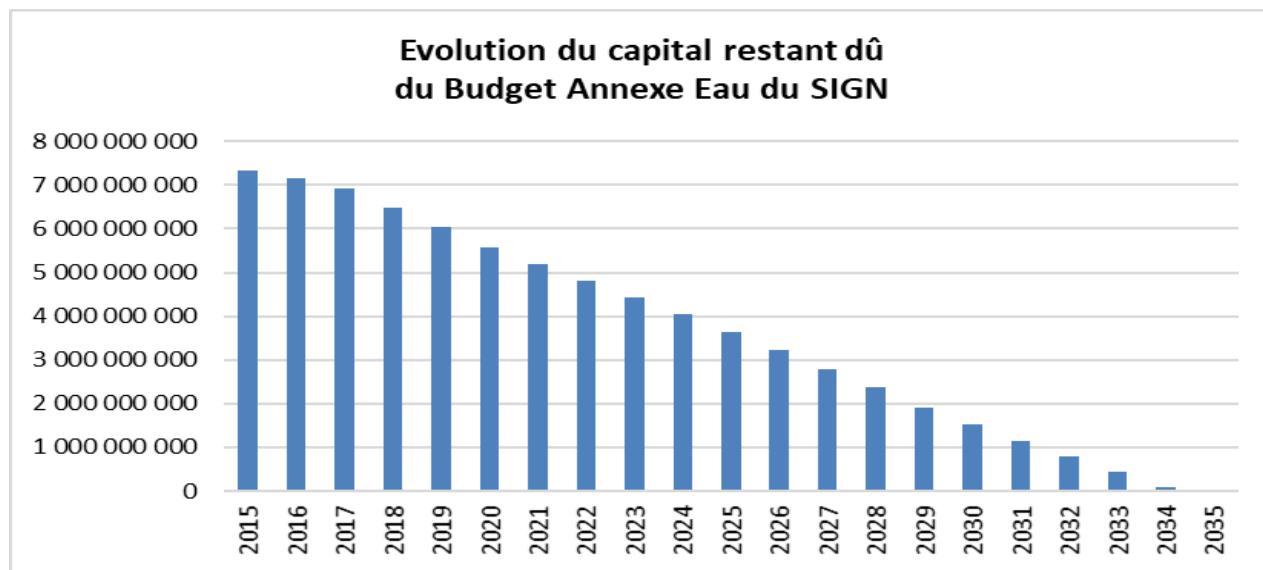
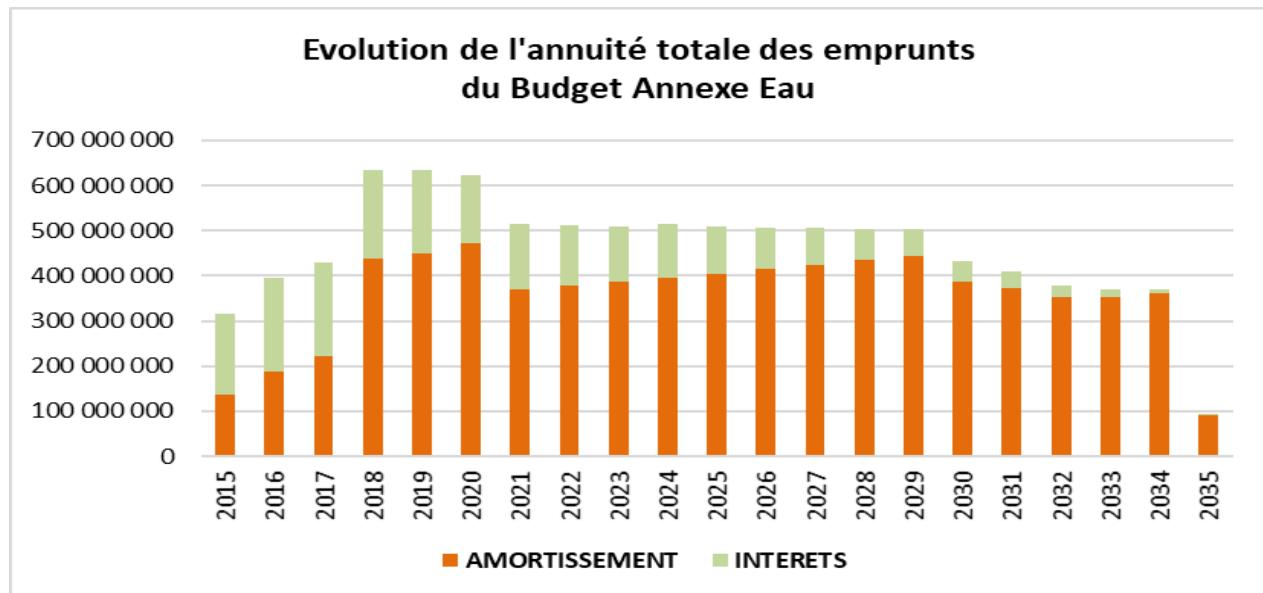
ANNEE	BANQUE	TAUX	DUREE	MONTANT EMPRUNTE
2015	BNC	4% (fixe via SWAP)	18 ans	550 000 000 F
2015	BCI	4,5 % (fixe)	21 ans	1 916 990 918 F
2015	AFD	2,76% (fixe)	19 ans	3 937 956 000 F
2015	BPCE	3,25% (fixe)	15 ans	1 550 000 000 F

En 2023, l'annuité totale versée s'est élevée à **514 620 930 F.**

Les annuités prévues pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

En MF	2023	2024	2025	2026	2027	2028
ANNUITE TOTALE	514,6	513,37	508,03	506,56	505,09	503,62

Le plan d'amortissement prévoit l'extinction de la dette en 2035 :



5.6 Les ratios financiers caractéristiques

5.6.1 Coût de la gestion de la régie des eaux de la Tontouta

Dans les principes de construction tarifaire :

- La production d'eau par l'Aqueduc est financée par les recettes provenant de la Vente d'Eau en Gros.
- Le renouvellement des ouvrages (partie investissement) est financé par les recettes de la Part abonnement.

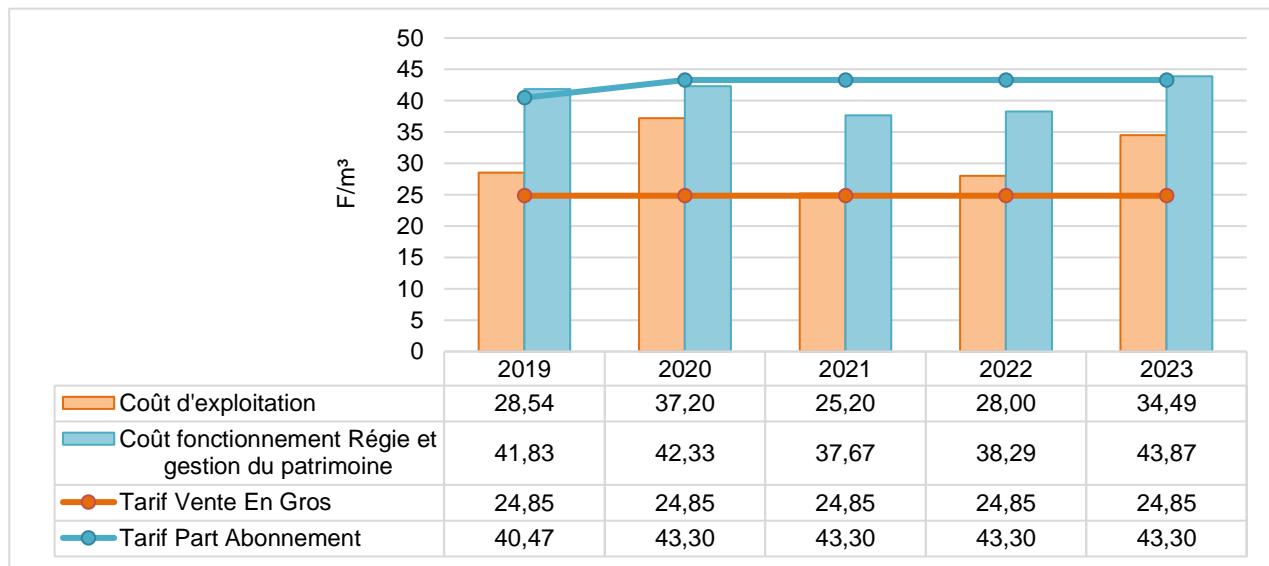
Les « charges du concessionnaire » présentées dans le tableau ci-dessous comprennent les charges d'exploitation, la redevance d'occupation du domaine public (jusqu'en 2022), et la contribution des services centraux et de recherche.

Cout d'exploitation :

	2019	2020	2021	2022	2023
Charges Concessionnaire (F)	148 032 000	165 026 000	150 348 000	155 946 343	154 074 005
Volumes vendus (m ³)	5 186 768	4 436 539	5 966 418	5 568 732	4 467 030
Coût d'exploitation (F/m³)	28,54	37,20	25,20	28,00	34,49
Tarif Vente d'Eau en Gros (F/m³)	24,85	24,85	24,85	24,85	24,85

Coût de fonctionnement de la régie et coûts liés à la gestion du patrimoine :

	2019	2020	2021	2022	2023
Remboursement emprunts (F)	632 158 991	614 419 916	516 228 687	508 043 585	514 620 930
Dépenses fonctionnement Régie (F)	32 725 676	31 116 347	38 529 650	27 087 551	33 025 674
Dépenses Travaux Régie (F)	20 590 972	87 319 006	60 032 549	40 275 940	128 805 081
Dépenses Travaux Concessionnaire (F)	38 552 000	38 307 000	36 590 000	47 654 000	49 327 516
TOTAL Investissement (F)	724 027 639	771 162 269	651 380 886	623 061 076	725 779 201
Volumes facturés sur le Grand Nouméa (m ³)	17 308 419	18 219 389	17 292 767	16 274 051	16 542 038
Coût entretien et renouvellement (F/m³)	41,83	42,33	37,67	38,29	43,87
Tarif Part abonnement (F/m³)	40,47	43,30	43,30	43,30	43,30



5.6.2 Taux de financement extérieur des investissements

Les investissements de la Régie sont en partie financés par des subventions extérieures.

	2019	2020	2021	2022	2023
Investissement de la régie (F)	20 590 972	87 319 006	60 032 549	40 275 940	128 805 081
Subventions (F)	33 146 320	29 975 984	65 964 416	39 491 106	37 118 432
Financement extérieur des investissements (%)	161%	34%	110%	98%	29%

5.6.3 Ratios financiers du budget annexe Eau du SIGN

<i>En MF</i>	2019	2020	2021	2022	2023
EPARGNE BRUTE	413,8	460,4	547,2	324,1	380,2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-36,5	-7,6	174,8	-53,9	-6,1
CAPITAL RESTANT DU AU 31/12	6 039,8	5 568,9	5 199,4	4 821,4	4 435,1
FONDS DE ROULEMENT (FDR)	188,7	123,8	304,5	249,8	152,0
PROVISIONS EN FIN D'EXERCICE	74,6	116,1	116,1	314,1	393,3
CUMUL FDR ET PROVISIONS	263,3	239,9	420,6	563,9	545,3
TAUX D'EPARGNE BRUTE	46%	48%	57%	34%	43%
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	15 ans	12 ans	10 ans	15 ans	12 ans

Avec :

EPARGNE BRUTE = recettes réelles de fonctionnement (hors report) moins dépenses réelles de fonctionnement

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT = épargne brute moins remboursement du capital des emprunts

FONDS DE ROULEMENT = résultat global (y compris reports) en fin d'exercice

TAUX D'EPARGNE BRUTE = épargne brute divisée par recettes réelles de fonctionnement

CAPACITE DE DESENDETTEMENT = capital restant dû divisé par épargne brute